



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Lavez-vous très régulièrement
les mains**



**Toussez ou éternuez
dans votre coude**



**Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Portez un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

Mesdames, Messieurs les Maires,

Vous trouverez ci-dessous, à la suite du conseil de défense qui s'est tenu samedi 29 février et des mesures qui en ont découlé, un point de situation actualisé relatif au Covid 19. Je vous transmets également une nouvelle affiche comportant des consignes actualisées.

Passage du stade 1 au stade 2

Le stade 1 avait pour objet de freiner l'introduction du virus sur le territoire national, le stade 2, déclenché par l'identification de zones (« clusters ») de circulation du virus sur le territoire national, a pour objet de freiner la propagation du virus en France, le stade 3, caractérisé par la circulation du virus sur l'ensemble du territoire (épidémie déclarée), aura pour objet de gérer dans les meilleures conditions les conséquences de l'épidémie.

Toutes les mesures adoptées ce jour ont vocation à être réévaluées en fonction de l'évolution de la situation.

Consignes relatives aux voyages

Le passage du stade 1 au stade 2 justifie :

- une consigne d'éviter les voyages hors de l'Union européenne ou dans les zones à risques en Europe (identifiées sur le site du MEAE), sauf nécessité avérée.

Consignes relatives uniquement aux « clusters » (zones de circulation active du virus)

Les mesures applicables jusqu'à nouvel ordre au sein des clusters identifiés par les Agences régionales de santé (ARS) sont :

- annulation de tous les événements publics ;
- fermeture dès lundi 2 mars des établissements scolaires particulièrement touchés, associée à une démarche d'évaluation épidémiologique permettant d'identifier qui tester et de recalibrer si nécessaire les mesures de fermeture dans les jours à venir ;
- incitation aux habitants à recourir au télétravail et à éviter de circuler hors de la zone (et en tout cas de rejoindre des rassemblements publics hors de la zone) ;

A ce stade, deux clusters sont identifiés par les ARS :

- un cluster dans l'Oise (communes particulièrement concernées : Creil, Crépy-en-Valois, Vaumoise, Lamorlaye, Lagny-le-sec). La mesure relative aux annulations d'événements publics s'applique sur l'ensemble du département de l'Oise, les autres mesures s'appliquent dans les 5 communes particulièrement concernées.
- un cluster à La Balme en Haute-Savoie.

Consignes relatives aux masques

- le port des masques filtrants FFP2 est réservé aux seuls personnels soignants pratiquant des soins hospitaliers invasifs (soins intensifs) ;
- le port des masques chirurgicaux (anti-projections) est réservé aux personnes malades, aux praticiens de santé recevant des malades, aux personnes chargées du secours à victimes et des transports sanitaires ;
- le reste de la population ne doit pas porter de masque. Les officines ont été invitées à ne pas diffuser de masques en dehors des cas mentionnés plus haut.

Consignes relatives aux événements et rassemblements publics

- Annulation de tout événement public dans les clusters (cf ci-dessus) ;

- Annulation de tout évènement public rassemblant plus de 5000 personnes dans un espace confiné ;
- Décision d'annulation au cas par cas par les préfets en lien avec les maires pour les évènements, y compris en milieu ouvert, rassemblant des populations issues de zones concernées par la circulation du virus et de zones non encore infectées. Centralisation à Paris (ministère de l'intérieur) pour tout évènement réunissant plus de 40 000 participants.

Consignes relatives aux établissements scolaires

Compte tenu du déclenchement hier du stade 2 du plan de prévention et de gestion, **aucune mesure de confinement ne s'applique désormais aux élèves et personnels de retour des zones à risque** (Italie du Nord, Chine hors Hubei, Iran...). En effet, ces mesures du stade 1, destinées à éviter l'entrée du virus en France, n'ont plus d'utilité selon les autorités sanitaires dès lors que le virus circule en France. Seuls les élèves et les personnels de retour de la province du Hubei (en principe il n'y en a plus) ou d'un des deux « clusters » du territoire français (Oise et Haute-Savoie) font l'objet à titre conservatoire de telles mesures et jusqu'à nouvel ordre.

Tous les voyages scolaires hors de France sont suspendus ou reportés.

Par ailleurs, vous veillerez à ce qu'il y ait en permanence les produits nécessaires au lavage des mains des élèves dans les établissements scolaires.

Consignes grand public

- Lavage régulier des mains
- On tousse et on éternue dans son coude
- On utilise des mouchoirs à usage unique
- On ne se serre plus la main
- On appelle le 15 si symptômes
- On reste chez soi si on est malade
- On ne porte pas de masque si on n'est pas malade

Organisation gouvernementale

- Le ministère de la santé, à la tête d'une task force interministérielle, assure la conduite opérationnelle de la crise.
- Une cellule permanente est ouverte au ministère de l'intérieur pour prendre en compte les enjeux éventuels liés à l'ordre public.

Pour rappel :

- **pour toute question d'ordre médical, appelez le 15 (SAMU)**
- **pour toute question non médicale relative au Covid 19, vous pouvez contacter le 0800 130 000 et consulter le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>**
- **pour toute question d'ordre local, la préfecture a mis en place une boîte mail spécifique : pref-covid19@meurthe-et-moselle.gouv.fr**



Esther DEMEY
Cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles
 Cabinet du Préfet
 Direction des sécurités
 Préfecture de Meurthe-et-Moselle
 1, rue Préfet Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX
 Téléphone 03 83 34 26 15 - 06 44 12 28 84
 Courriel : esther.demey@meurthe-et-moselle.gouv.fr